



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2008 015

Le 1^{er} septembre 2020

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques quant aux homicides et personnes disparues répertoriés dans la province du Québec par la Sûreté du Québec de 1945 à 1975.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 3 août 2020 visant à obtenir les renseignements cités en rubrique.

Nous vous transmettons, ci-joint, un tableau faisant état des renseignements demandés.

Toutefois, étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de certaines données et afin d'apprécier les données fournies à leur juste valeur, nous souhaitons porter à votre attention **les mises en garde suivantes** :

- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés.
- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation des dossiers dans lesquels se trouvent les données visées sont calculés à partir du moment où ceux-ci sont « clos ». Une fois ce délai atteint, les données de ces dossiers sont supprimées de nos systèmes d'information et les dossiers physiques sont, selon la nature du crime, soit versés à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), soit détruits.
Les délais de conservation des données dans nos systèmes d'information sont les suivants :
 - o Données « homicides » : 30 ans;
 - o Données « disparitions » : 5 ans;
- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Nombre d'homicides et de personnes disparues répertoriés par la Sûreté du Québec pour la Province du Québec de 1945 à 1975

Années*		1948	1951	1952	1954	1955	1956	1958	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre de cas**	Homicides	0	1	1	1	0	1	0	5	0	1	2	2	1	4	3	8	12	23	13	20	24	19	32
	Personnes disparues	1	0	1	1	1	1	2	2	1	2	1	6	5	1	4	9	8	6	16	18	11	11	17

Source: Division de l'information policière, Sûreté du Québec

Mise à jour : 13 août 2020

* Seules les années où le nombre de cas d'homicides ou de personnes disparues est supérieur à 0 ont été reportées.

** Mises en garde:

1) Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés.

2) Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données des dossiers "clos" d'homicides sont conservées pendant 30 ans et ceux de personnes disparues pendant 5 ans avant d'être détruites de nos systèmes d'information. Ainsi, seules les données repérées de dossiers non "clos" sont reportées dans le tableau.

3) Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.